BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 048-2015/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°D033-BF CONCLU LE 13 MAI 2015 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKNA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 16 juillet 2015
et adopté la loi dont la teneur suit:

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 16 juillet 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Premier Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION * BURKINA FASO *
Premier vice-Président

Honoré Lucien NOMBRE

Le Secrétaire de séance

Kouroûboundou René LOMPO